



Heure supplémentaire dans la restauration

Par **mlecherifa_old**, le **18/09/2007** à **18:08**

Bonjour, lorsque l'on travail plus de 60 heures par semaine dans un restaurant, en ayant 1 jour de repos, peut-on demander le paiement des heures supplémentaire ou une compensation de ces heures en repos supplémentaires ?

Ma soeur travail dans un restaurant, c'est elle qui est dans ce cas et son employeur refuse de lui payer ces heures, ni de lui donner des jours de repos supplémentaires. Il dit être couvert et que lorsqu'elle attend les clients ou autre, ce temps n'est pas compter, pourtant elle est en poste ????

Merci d'avance pour votre aide